

Prima
INGENIERIE



SUD-OUEST

BUREAU D'ETUDES
INGENIERIE & MAITRISE D'OEUVRE



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

LIEU D'EXECUTION
COMMUNE D'AUDRESSEIN

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES



ENREGISTREMENT ICPE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) D'AUDRESSEIN

SEPTEMBRE 2023

ENREGISTREMENT ICPE

PIECE N°6 : DOCUMENTS D'INCIDENCES

PRIMA INGENIERIE SUD OUEST
siège social : 38 boulevard Henri IV
65000 TARBES
Tél : 05.62.37.88.37
contact@prima-ingenierie-sud-ouest.fr
SIRET : 824 078 695 00015

AGENCE HAUTES-PYRENEES
38 boulevard Henri IV - 65000 TARBES
Tél: 05.62.37.88.37

AGENCE HAUTE-GARONNE
13 bis impasse de la Flambère
bâtiment B1 - étage
31300 TOULOUSE
Tél: 05.62.83.10.04

Le projet se situe	Oui	Non	Remarques et justifications
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ISDI d'Adressein est implantée en limites de la ZNIEFF I "Soulane de Balaguères au Char de Liqué" et à proximité de la ZNIEFF II "Massif de l'Arbas". Néanmoins, l'ensemble du site est situé en dehors des ZNIEFF. (Cf. Compléments ci-après)
En zone de montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Adressein est en zone de montagne selon les zonages urbanisme et agriculture, selon l'observatoire des territoires de l'agence nationale de la cohésion des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après
Sur le territoire d'une commune littorale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI d'Adressein est implantée en totalité au sein du parc naturel régional des Pyrénées Ariègeoises (Cf. Compléments ci-après)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Adressein ne dispose d'aucun plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de l'ISDI existante est implantée en limite du périmètre de protection des monuments historique de l'Eglise Notre-Dame-de-Tramesaygues. Néanmoins, la zone de stockage actuelle en partie Nord est hors périmètre (Cf. Compléments ci-après)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La noue de gestion des eaux pluviales créée pour l'ISDI forme une zone humide (Cf. Compléments ci-après)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Adressein ne dispose d'aucun plan de prévention des risques qu'ils soient naturels ou technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués. [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune d'Adressein est située en zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après
Dans un site inscrit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après

Le projet se situe dans ou à proximité	Oui	Non	Remarques et justifications
D'un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après
D'un site classé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Remarques et justifications
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dispositif de limitation d'envol des poussières (rendu obligatoire par l'arrêté de prescriptions générales des ISDI) nécessitera l'utilisation d'eau. Cette eau proviendra du réseau public. Le site ne réalisera alors aucun prélèvement d'eau direct.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets sont stockés au-dessus du terrain naturel. Par ailleurs, les déchets stockés sont inertes et donc par définition sans risque de pollution
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a pour but de stocker des déchets inertes apportés par divers producteurs de déchets (chantiers du bâtiment ou des travaux publics)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a pour but de stocker des déchets inertes apportés par divers producteurs de déchets (chantiers du bâtiment ou des travaux publics)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement exploité quotidiennement, la première autorisation d'exploitation datant de 2013. Le présent dossier concerne la demande de régularisation administrative relative à l'enregistrement ICPE de l'ISDI d'Audressein suite à la caducité de sa précédente autorisation. L'état des lieux environnemental (Cf. Pièce n°7) précise qu'au niveau de la zone de stockage, les enjeux de conservation naturelle sont nuls à faibles. Ainsi, l'ISDI n'entraîne pas d'impact sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques. Les enjeux de conservations forts (ripisylve) et modérés (haie et bosquet de chêne) seront conservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Compléments ci-après
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées précédemment ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI est existante et la parcelle A2145, intégrée à la présente autorisation, faisait partie de l'emprise du site. L'ISDI se trouve en dehors des ZNIEFF et zones Natura 2000 et n'aura pas de sensibilité sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI est existante et la parcelle A2145, intégrée à la présente autorisation, faisait partie de l'emprise du site. Ainsi, il n'y aura pas de consommation d'espaces supplémentaires.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Remarques et justifications				
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Adressein ne dispose d'aucun plan de prévention des risques technologique et l'on note l'absence de site industriel à risques à proximité				
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Adressein ne dispose d'aucun plan de prévention des risques naturels. A noter que l'ISDI est en zone d'exposition forte au retrait-gonflement des sols argileux.				
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non l'ISDI ne réalise le stockage que des déchets inertes qui, par définition, ne peuvent pas être à l'origine de risques sanitaires.				
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements / des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI est à l'origine du trafic d'apport des déchets stockés.				
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source faible de bruit en lien avec le trafic d'apports des déchets stockés et à leurs déplacements sur le site de stockage par la pelle mécanique. Les mesures de bruit sont conformes à la réglementation				
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non l'ISDI ne réalise le stockage que des déchets inertes qui, par définition, ne peuvent pas être à l'origine d'odeurs et de nuisances olfactives				
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source très faible de vibration : Les seules vibrations proviennent du trafic d'apport des déchets stockés et le déplacement des déchets par les engins du site.				
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est ouvert qu'en période diurne, sans nécessiter d'éclairage. On note également l'absence de dispositif d'éclairage sur le site.				
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI est à l'origine de poussière. Des mesures de limitation de ces émissions seront mises en place.				
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'ISDI sont infiltrées en partie au niveau de la noue. Le reste est renvoyé vers le Lez au Nord-Ouest du site. Des mesures ont été réalisées par l'APAVE en 2022 au niveau du séparateur hydrocarbure : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Date de la mesure</th> <th>Résultats</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20/12/2022</td> <td>Pas de dépassement des concentrations maximales fixées par le référentiel réglementaire</td> </tr> </tbody> </table> Les résultats des mesures de l'APAVE sont présentés en pièce n°15 .	Date de la mesure	Résultats	20/12/2022	Pas de dépassement des concentrations maximales fixées par le référentiel réglementaire
	Date de la mesure	Résultats							
20/12/2022	Pas de dépassement des concentrations maximales fixées par le référentiel réglementaire								
Engendre-t-il des d'effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'équipements pouvant être à l'origine d'effluents sur le site.					
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets du site correspondent aux déchets apportés par les producteurs de déchets et qui ne sont pas admis. Pour ces déchets, deux containers d'une contenance de 660 L sont disponibles aux abords de la zone de contrôle des déchets, dans l'attente de leur évacuation vers des filières autorisées.				

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Remarques et justifications
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ISDI est existante. Le présent dossier concerne la demande de régularisation administrative relative à l'enregistrement ICPE de l'ISDI d'Audressein suite à la caducité de sa précédente autorisation. Seule la partie Sud de l'ISDI (avec la déchetterie) se trouve dans le périmètre de protection d'un monument historique (Cf. Compléments ci-après)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ISDI est existante. Le présent dossier concerne la demande de régularisation administrative relative à l'enregistrement ICPE de l'ISDI d'Audressein suite à la caducité de sa précédente autorisation. La parcelle A2145, intégrée à la présente autorisation, faisait partie de l'emprise du site. Il n'y aura donc pas de modifications des activités du site ou de l'usages des sols.

Les incidences du projet sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Les incidences de l'installation sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Mesures d'évitement et de réduction

L'ISDI dispose d'ouvrage de gestion des eaux pluviales (noue), permettant de compenser les modifications d'écoulement sur les zones de stockage et la limitation de l'infiltration sur ces zones.

Par ailleurs, les déchets stockés étant inertes, ils ne sont pas à l'origine d'une pollution du site et ne nécessitent donc aucune mesure d'évitement ou de réduction.

Conclusion

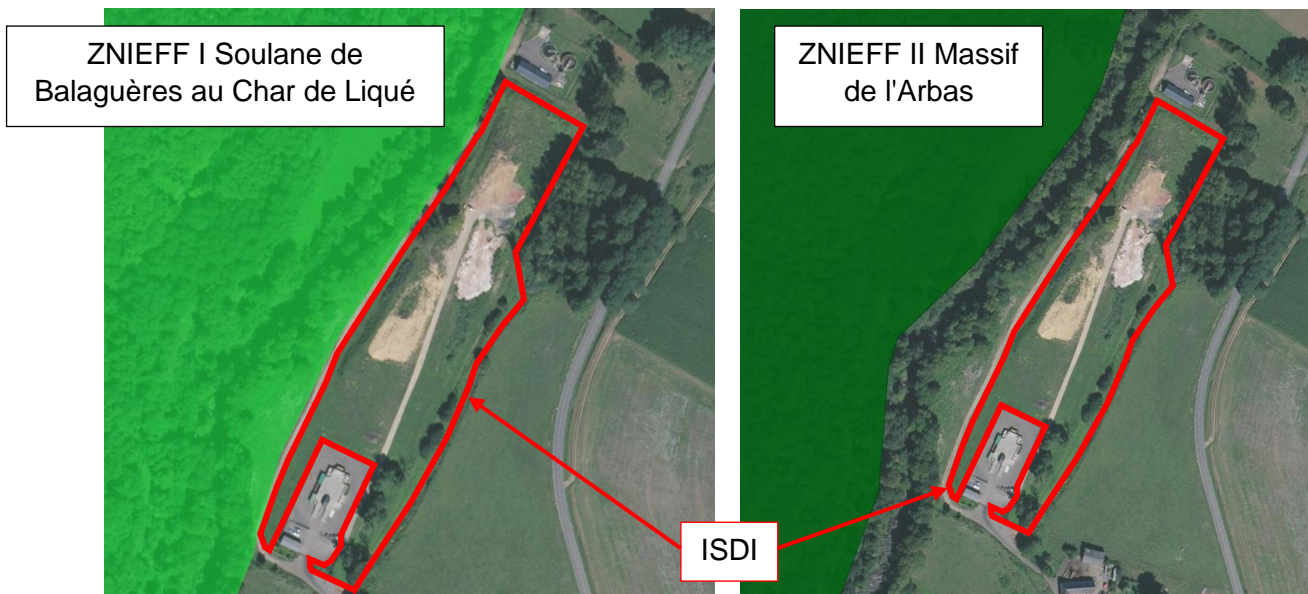
Le présent dossier concerne la régularisation administrative relative à l'enregistrement ICPE de l'ISDI d'Audressein suite à la caducité de sa précédente autorisation. A noter qu'une parcelle déjà exploitée fait l'objet du dossier puisqu'elle n'était pas enregistrée.

Compte tenu des éléments détaillés précédemment, l'ISDI n'a pas d'impact sur le milieu naturel ou sur la population.

L'ISDI sera exploitée conformément avec les prescriptions générales des deux arrêtés du 12/12/2014.

COMPLEMENTS

➤ Localisation de l'ISDI par rapport aux ZNIEFF



La ZNIEFF la plus proche est située en limite de l'ISDI.

➤ Localisation de l'ISDI par rapport aux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

L'ISDI est implantée en dehors de tout arrêté préfectoral de protection de biotope.

➤ Localisation de l'ISDI par rapport aux parcs ou aux réserves

L'ISDI est implantée **en dehors** de :

- Parc national, y compris leurs aires optimales d'adhésion
- Parc naturel marin
- Réserve naturelle régionale
- Réserve naturelle nationale
- Réserve de Biosphère
- Réserve biologique

L'ISDI est implantée en totalité au sein du parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises dispose d'une charte parue en 2008 et dont la révision est en cours.

La compatibilité du projet avec la charte en vigueur est présentée en page suivante avec :

- *En italique* : Les enjeux non concernés par le projet
- **En bleu** : La compatibilité du projet avec les enjeux qui le concernent.

Pour rappel, hormis une parcelle qui est déjà incluse dans le périmètre de l'ISDI, l'ISDI est existante.

Les axes principaux de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont les suivants :

- **Axe 1 : Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités**
 - *Préserver et faire vivre les patrimoines naturels et bâtis*
 - *Maintenir des paysages vivants et identitaires*
 - *Préserver et valoriser le patrimoine naturel*
 - *Introduire une gestion responsable et partagée de l'eau à l'échelle des bassins versants*
 - *Faire reconnaître le patrimoine bâti et archéologique et lui donner vie*
 - Dynamiser et structurer les filières locales pour une gestion durable des Pyrénées Ariégeoises
 - *Dynamiser et structurer les filières agricoles et agroalimentaires*
 - *Poursuivre la relance pastorale*
 - *Mieux valoriser le bois et ses filières*
 - *Faire du Parc une zone pilote du tourisme durable*
 - *Développer une filière Énergie autour d'un plan stratégique local*
 - *Maîtriser les flux de déchets et réduire leur impact*

Le projet a pour but de continuer l'exploitation du site de Stockage des Déchets Inertes dont une partie prévoit la valorisation de certains déchets

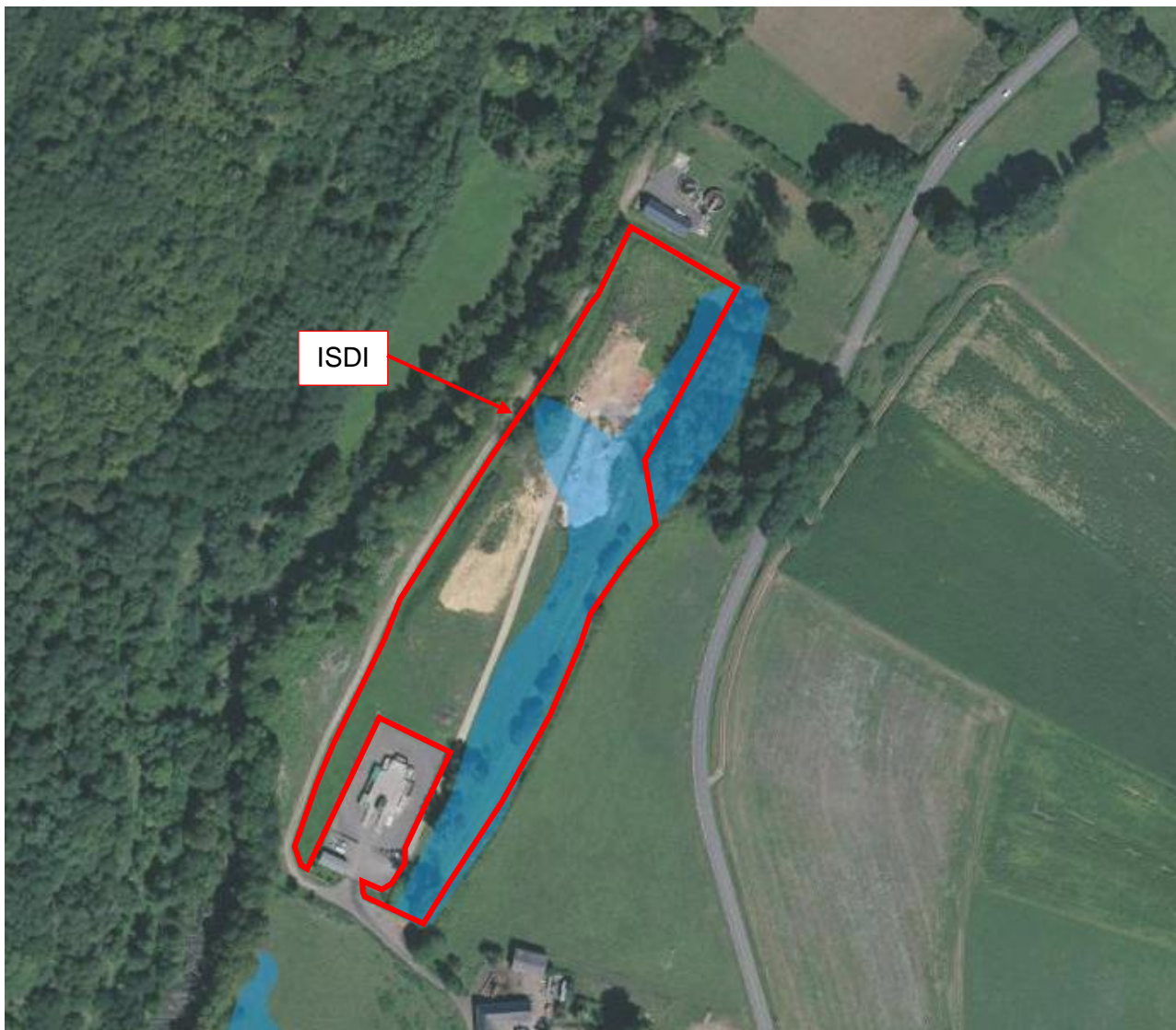
 - *Conforter la structuration, la valorisation et la promotion des activités liées à des savoir-faire locaux*
 - *Conduire une politique partagée d'accompagnement de projets*
 - *Mobiliser le territoire pour la réussite des projets et favoriser l'installation de nouveaux actifs*
 - *Capitaliser la ressource humaine*
- **Axe 2 : Renforcer la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée**
 - *Valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, dont l'identité*
 - *Concourir à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises*
 - *Valoriser les singularités des Pyrénées Ariégeoises et la culture locale*
 - Favoriser la mobilisation foncière et la gestion économe de l'espace...
 - *Promouvoir et accompagner une politique globale de gestion de l'espace*
L'ISDI est existante et située entre une déchèterie et une STEU
 - *Stimuler et accompagner la réalisation de documents de planification et d'urbanisme*
 - *Viser un aménagement maîtrisé de l'espace*
L'ISDI est existante et située entre une déchèterie et une STEU
 - *Viser l'équité dans l'accès aux services*
 - *Optimiser le maillage des commerces, des services et de l'offre artisanale*
 - *Favoriser l'accès équitable aux réseaux dans les zones d'habitat permanent et d'activité*
 - *Développer et améliorer l'offre de logements en qualité et en accessibilité*
 - *Privilégier un accès équitable aux équipements et pratiques culturels et sportifs*
 - *Fixer une population permanente sur les communes, en particulier les plus fragiles*
 - Encourager la cohésion entre les populations et favoriser la solidarité
 - *Mieux répondre aux besoins spécifiques des différentes populations*
L'ISDI répond aux besoins des professionnels et des particuliers
 - *Profiter du mixage des populations*
 - *Concilier les usages de l'espace*
L'ISDI est existante et située entre une déchèterie et une STEU

- Conforter la coopération avec les acteurs extérieurs
 - Organiser les coopérations avec les territoires périphériques
 - Développer les coopérations transfrontalières et internationales
 - Participer aux réseaux des Parcs et espaces naturels protégés

L'ISDI est compatible avec la charte du parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

➤ Localisation de l'ISDI par rapport aux zones humides

Selon le site internet PictoOccitanie présentant l'Inventaire des zones humides du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises :



Une zone humide est présente sur l'emprise de L'ISDI.

Ces données ont été obtenues lors de la phase de terrain réalisée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Les données sources ont été modifiées par le Forum des Marais Atlantiques afin de supprimer les éventuelles superpositions et de supprimer les erreurs géométriques.

La zone humide du PNR est une ancienne zone humide qui avait disparue et qui a été remplacée par la noue présente en bordure Sud-Est de l'ISDI.

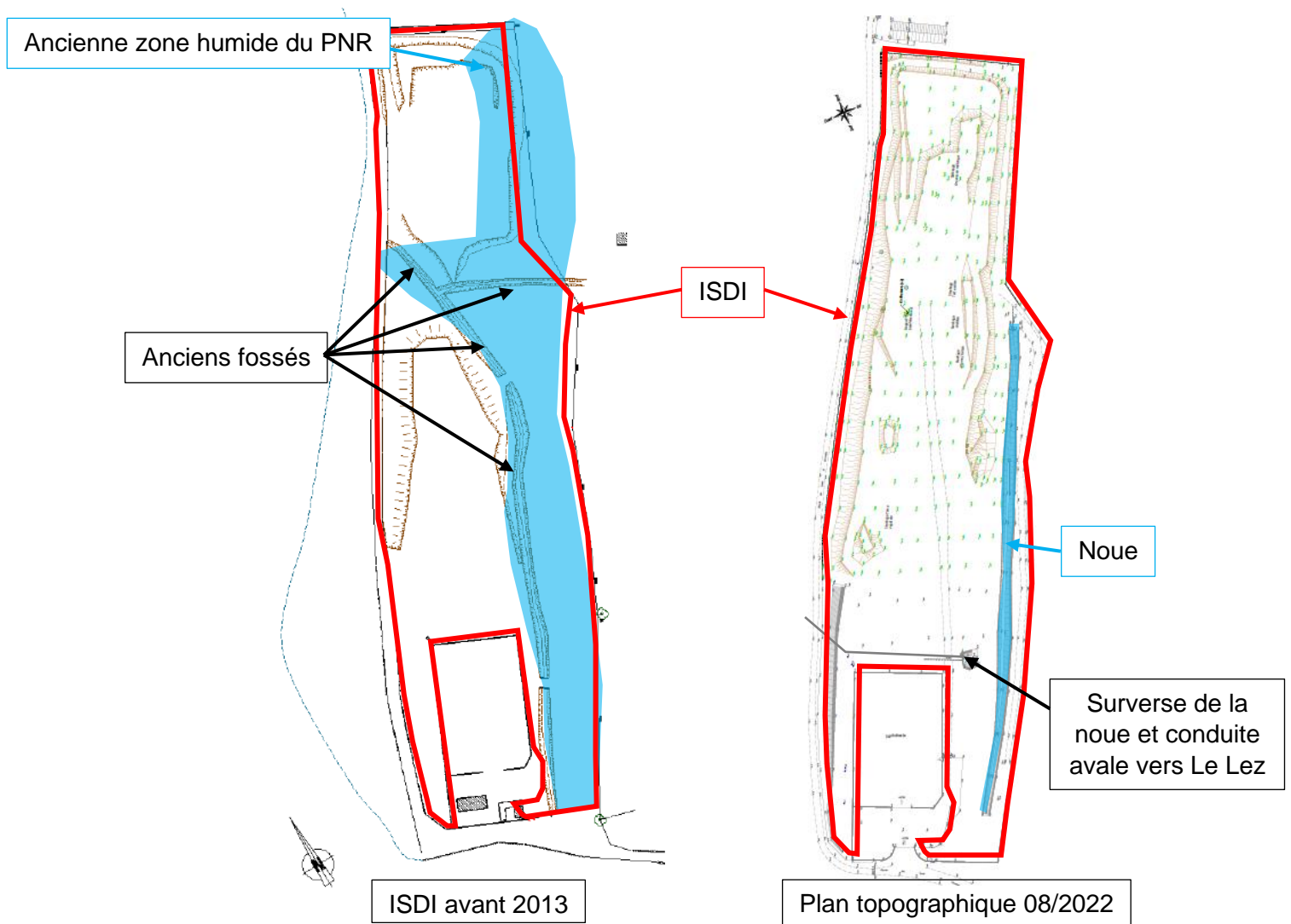
Cette noue a été créée dans le cadre de la gestion des eaux pluviales de l'ISDI comme le présente ci-après l'extrait de l'arrêté du 25 avril 2013. Elle permet de rétablir l'ancienne zone humide et de supprimer les fossés au sein de l'ISDI pour améliorer l'exploitation et augmenter le stockage disponible du site :

Article 3

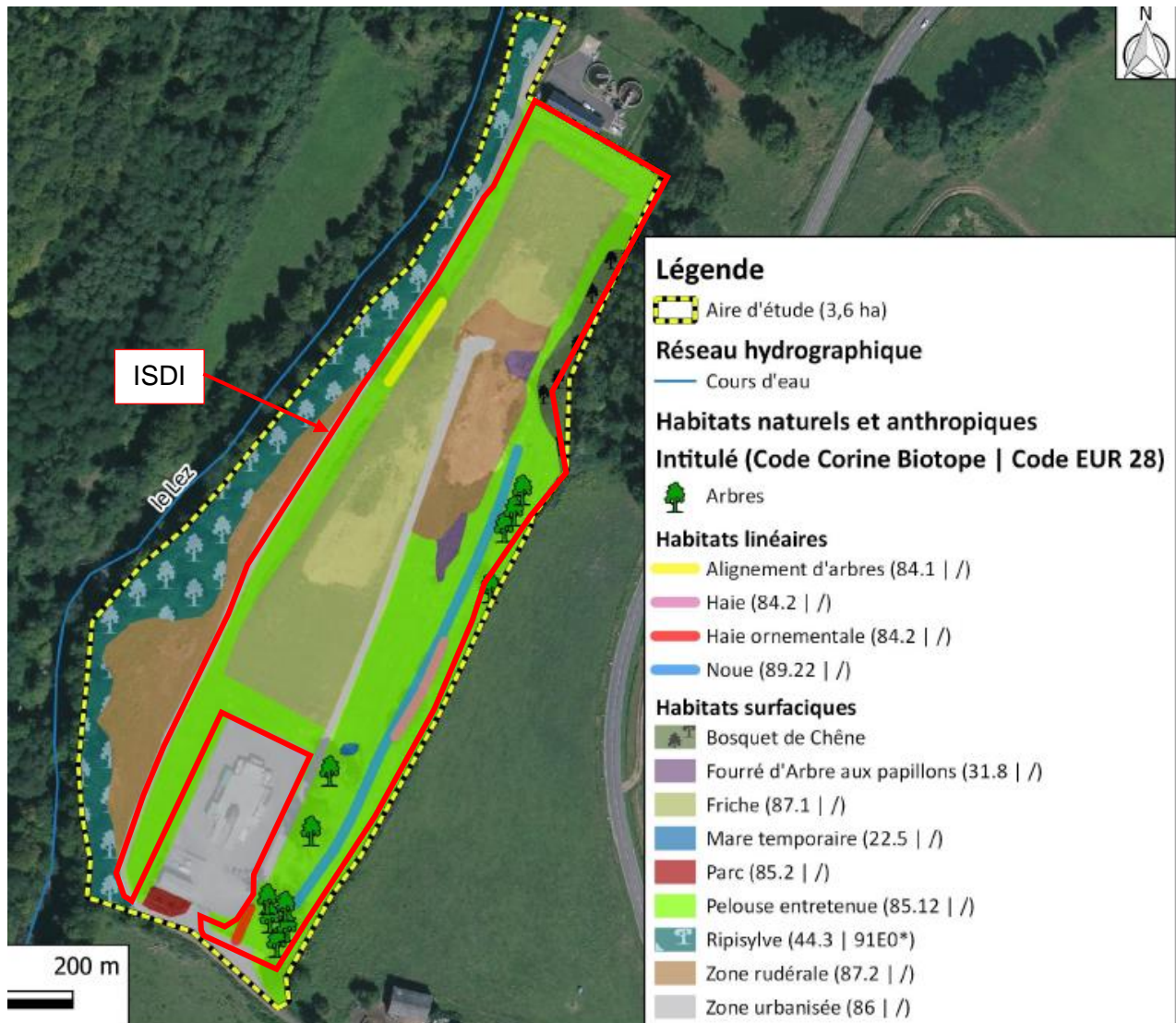
Les travaux d'aménagement du site consistent en la création d'une noue longeant la clôture sud-est. Elle sera plantée de végétaux aquatiques et amphibies filtrants et dépolluant afin de rétablir la zone humide existant précédemment.

Un busage du fossé traversant la parcelle sera effectué afin de limiter la percolation des eaux de ruissellement dans les dépôts.

Les eaux de la noue seront évacuées par sur-verse dans une canalisation vers le Lez.



En outre, un état des lieux environnemental a été réalisé dans le cadre du présent dossier de renouvellement (Cf. pièce n°7). Cet état des lieux a permis de délimiter les habitats naturels de l'emprise de l'ISDI :



Ainsi, on se trouve dans l'ISDI on retrouve :

- Une zone de friche et rudérale avec le chemin d'accès au niveau de la zone de stockage des déchets.
Dans cette zone, il est également constaté deux fourrés d'arbre aux papillons qui est une espèce exotique envahissante (enjeu de conservation très faible).
- Une pelouse entretenue sur les bordures de la zone de stockage. Cette pelouse sera conservée en bordure du site. Pour les zones de pelouses plus centrales, il est prévu le stockage des déchets inertes
- Quelques arbres ou haies en limite du site qui seront conservés ;
- **La noue (ou mare temporaire) située en limite Est correspondant à la zone humide**

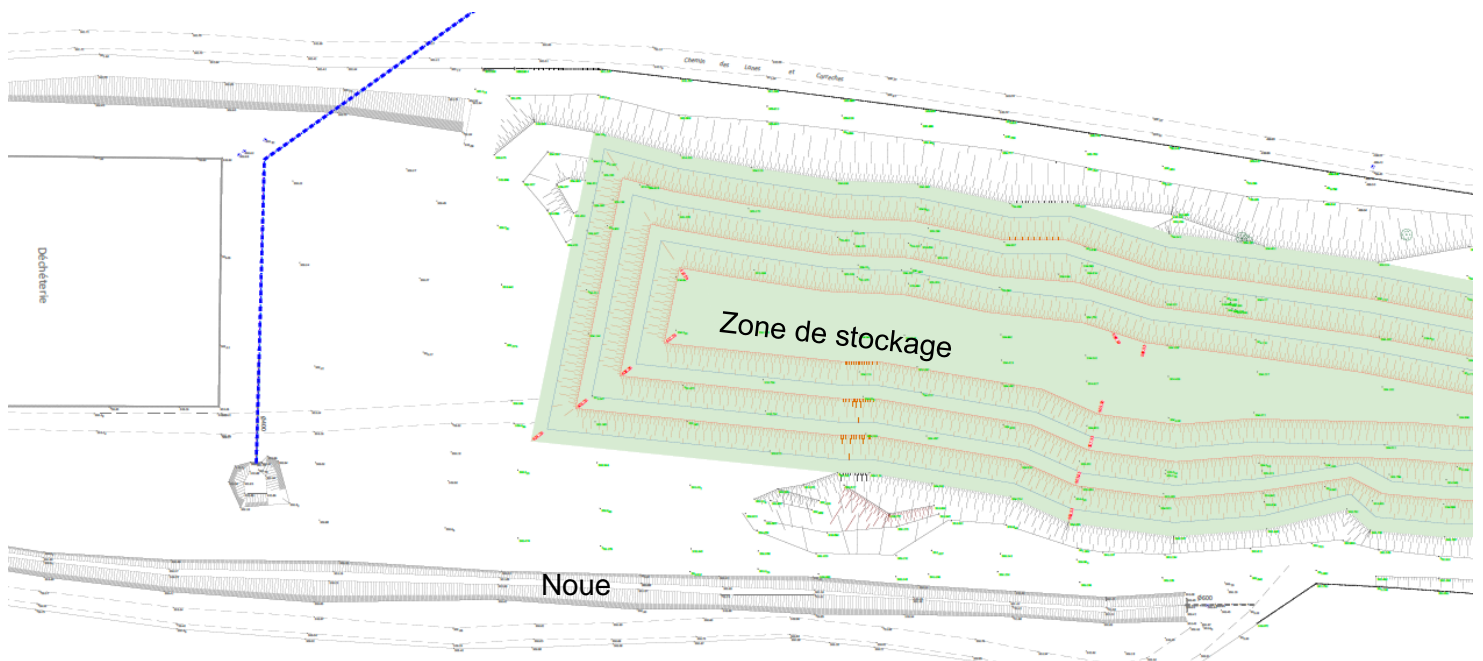
La ripisylve (enjeux de conservation forts) ainsi que les bosquets de chênes et les haies (enjeux de conservation modérés) seront conservés (Cf. Etat des lieux environnemental en [pièce n°7](#))
NOTA : La ripisylve présente en bordures du Lez se trouve en dehors de l'enceinte de l'ISDI.

Ainsi, la seule zone humide présente sur l'emprise de L'ISDI correspond à la noue située en limite Est.

La noue existante sera conservée et entretenue durant toute la durée d'exploitation de l'installation :



Aucun stockage de déchets ne sera réalisé au niveau de la noue comme le présente le « Plan de remise en état du site après exploitation » en [pièce n°15](#) :



La noue existante, seule zone humide présente au sein de l'ISDI, sera protégée et entretenue durant toute la durée d'exploitation du site.

Elle sera également maintenue dans le cadre de la remise en état du site après exploitation. Pour rappel, l'usage futur du site sera : Zone naturelle végétalisée

Les caractéristiques hydrogéologiques et géologiques du site sont les suivants :

- Nature géologique du substratum : colluvions argileuses sur un substratum de schistes.
- Eau de surface : Limite Ouest à une distance entre 10 et 50 m du Lez
- Eaux souterraines : Les colluvions argileuses et le substratum de schistes ne sont pas des formations aquifères.

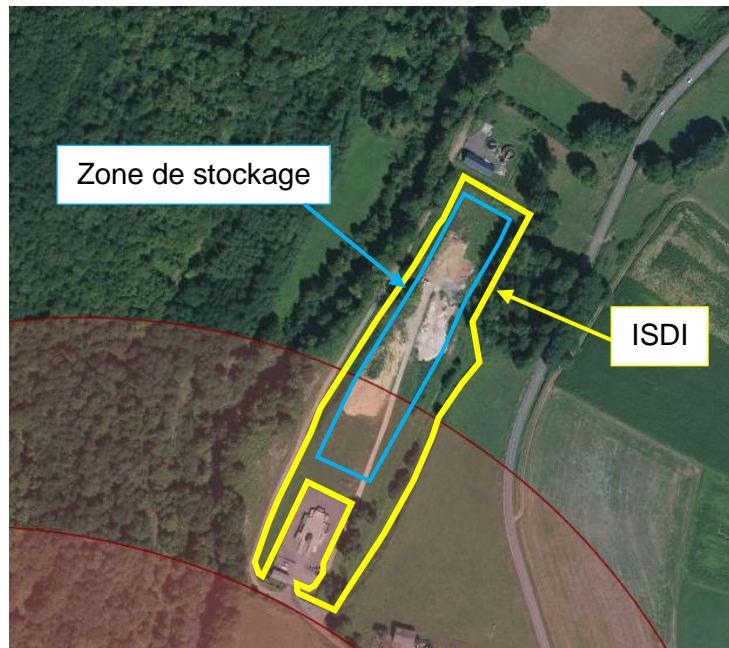
Les caractéristiques naturelles du site (nature du substratum, distance avec les écoulements de surface et absence d'aquifère souterrain) sont compatibles avec l'exploitation du site

➤ Localisation de l'ISDI par rapport au patrimoine architectural et culturel

Selon l'atlas des patrimoines du ministère de la culture, l'ISDI est **en dehors** de :

- Sites patrimoniaux remarquables ou Grands sites de France
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Site classé ou inscrit ou Immeuble classé ou inscrit
- Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

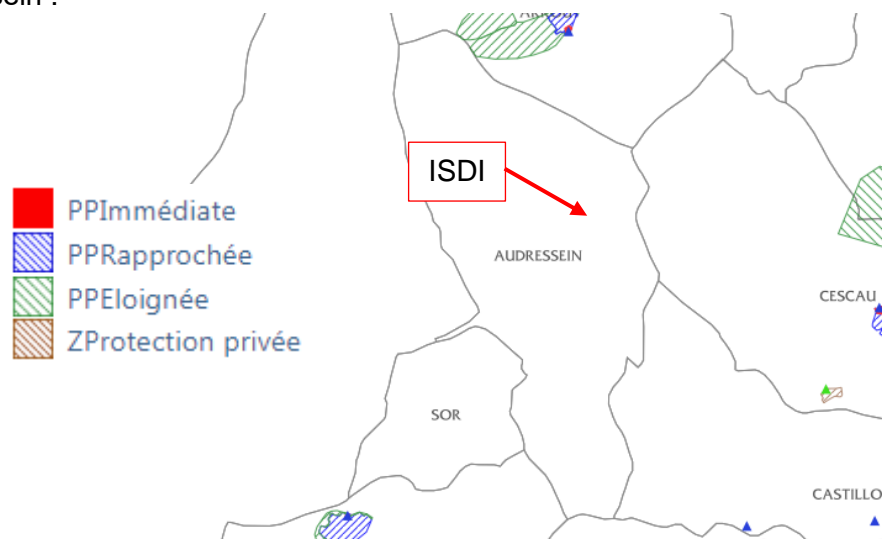
L'ISDI est implantée en partie en limite du périmètre de protection des abords de monuments historiques de l'Eglise Notre-Dame-de-Tramesaygues :



On note que l'ISDI est existante et que seule la zone de stockage sur la partie Sud est située en au sein du périmètre de protection des abords de monuments historiques. Par ailleurs, la déchetterie au Sud de l'ISDI est également située dans ce zonage.

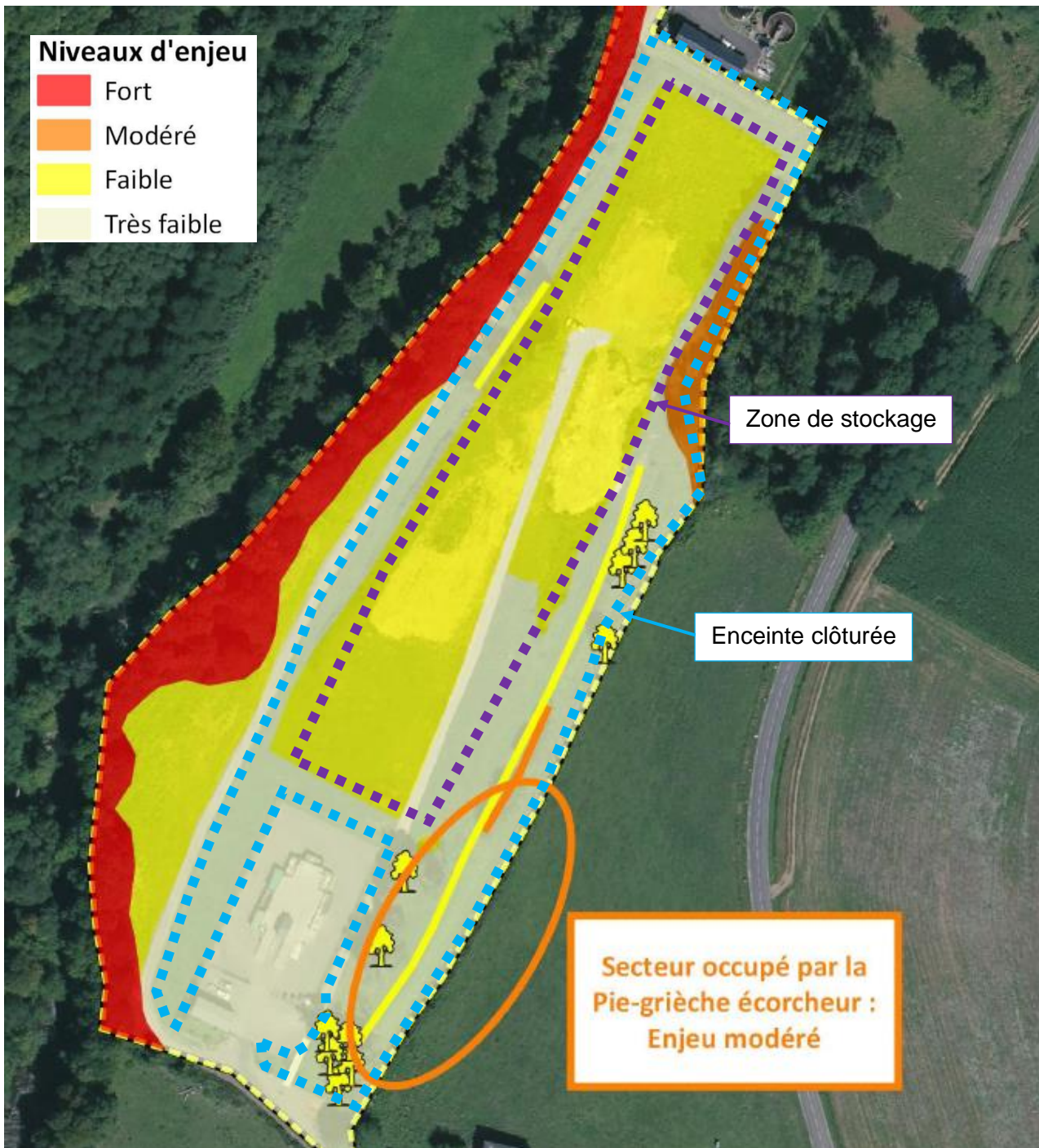
➤ Localisation de l'ISDI par rapport au périmètre de protection de captage

Selon l'ARS, aucun captage ou périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune d'Audressein :



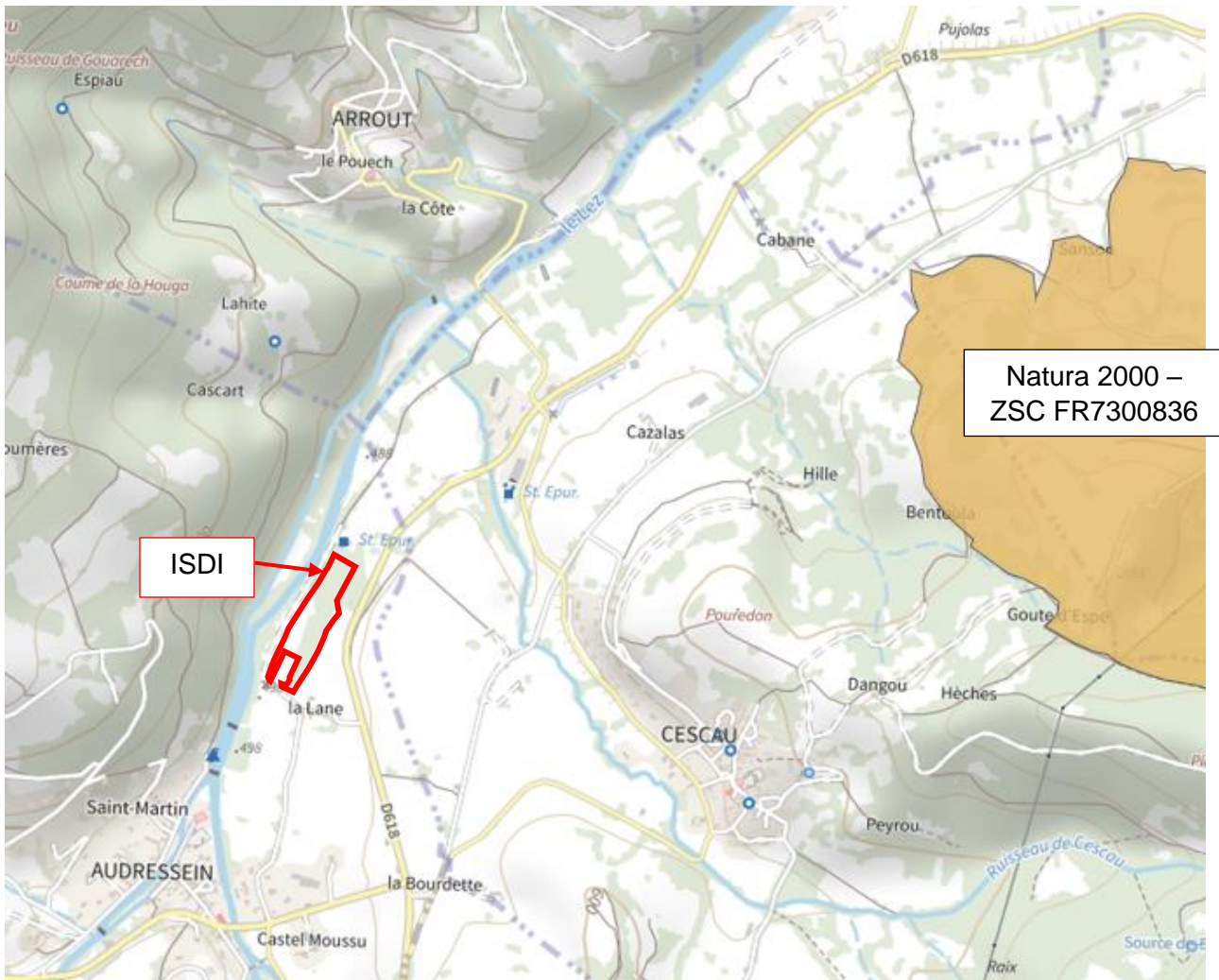
➤ Etat des lieux environnemental (Cf. pièce n°7)

L'extrait suivant de l'état des lieux environnemental présente la synthèse des enjeux :



Les zones de stockage de l'ISDI sont implantées en zone d'enjeux faible voire très faible.

➤ Localisation de l'ISDI par rapport aux zones Natura 2000



La zone Natura 2000 la plus proche est située à **1,3 km des limites parcellaires de l'ISDI** – directive Habitats : ZSC « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » - FR7300836.

Pas de zone Natura 2000 de la directive Oiseaux à proximité de l'ISDI.